

# **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2015**

**Présents :** Mr CHERBLAND Henri, Mr THOUIN Daniel, Mr CLAUSTRE Pierre, Me GIRARD Céline, Mr REBOUX Alain, Mr ROSSEEUW Dali, Mr MARCHARD Raphaël, Mr L'HOSPITAL Michel, Me TARDY Laetitia,  
Me LOCQUET Pascale ayant donné son pouvoir à Mr ROSSEEUW Dali

**Absent excusé :**

Mr LAGRANGE David

**Secrétaire de séance**

Me GIRARD Céline

**Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 25 juin 2015 à l'unanimité**

**1 – Approbation des AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) des bâtiments publics**

Dossier Ad'Ap à valider pour tous les bâtiments non accessibles :  
Le maire explique qu'un agenda de mise en accessibilité des bâtiments publics a été élaboré et doit être envoyé à la sous préfecture avant le 27 septembre 2015.  
Cet agenda s'étale sur 3 ans, le maire informe que la plupart des travaux devraient être réalisés par les agents techniques communaux par mesure d'économie.

Approbation à l'unanimité

**2 – Choix du cabinet d'ingénierie pour la requalification du centre bourg tranche 2**

La consultation porte sur 3 cabinets qui sont les suivants :  
- Geolis de St Galmier, proposition de ses honoraires à 7,9 %  
- Bruyères de Montbrison, proposition de ses honoraires à 8,13 %  
- F2I de Boën, proposition de ses honoraires à 7,5 %

Le maire propose de choisir le cabinet avec les honoraires les moins élevés

2 voix contre l'élaboration de l'étude

1 voix pour le cabinet Geolis

7 voix pour le cabinet F2I

Délibération approuvant l'offre du cabinet F2I pour des honoraires de 7,5 %

**3 – Personnel communal : CUI technique :**

Le contrat en CUI de Sébastien Sapey arrivant à son terme au 7 octobre, une demande de renouvellement pour un an ayant été demandée vient de nous être accordée.

Approbation du renouvellement de contrat approuvé à l'unanimité.

#### 4 – Demande de fond de concours à la CCVAI

Le maire explique que chaque année un fond de concours peut être demandé à la CCVAI pour des acquisitions de petits matériels ou de travaux.

Approbation de la demande de fond de concours pour un montant de 3214 euros à l'unanimité.

#### 5 - loi NOTRE : Projet de regroupement de Communauté de Communes

Le maire informe du projet de regroupement et qu'en l'état actuel aucune décision n'a été prise concernant notre communauté de communes, plusieurs options sont envisageables et la plus probable actuellement serait Val d'Aix et D'Isable et pays d'Urfé.

#### 6-VENTE DE MAISON :

Un adjoint explique que la vente de la maison de la Gare devient nécessaire car l'endettement de la commune étant important nous aurons certainement besoin du produit de la vente pour financer une partie non subventionnable des travaux d'aménagement concernant la tranche 2 dans le dossier du COCA.

Un conseiller pose la question sur le devenir des locataires.

Le maire répond que la maison peut se vendre tout en gardant les locataires et que ceux-ci ont été mis au courant du projet de vente et informés qu'ils étaient prioritaires pour l'achat.

2 voix contre

8 voix pour

Approbation de la vente de la maison de la Gare.

#### 7 – QUESTIONS DIVERSES

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Vu par nous, Maire de la commune de POMMIERS pour être affiché le 1 octobre 2015 à la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire  
M. CHERBLAND

